

LES PROMESSES DE FRIEDRICH MUELLER

Depuis de nombreuses années, **FRIEDRICH MUELLER** diffuse ses offres publicitaires sur le territoire français. Au fil des ans, les propositions de vente de produits ont laissé la place à des offres de participation à une loterie. Il se qualifie, du reste, de « *plus grand distributeur de gains d'Europe* ».

Friedrich MUELLER utilise une simple domiciliation postale à Vienne (*Autriche*), mais multiplie les intitulés pompeux : « *Service juridique chargé de l'information des gains* » ; « *Conseil des jeux et concours* » ; « *Service de la concurrence et des jeux-concours* » ; « *Bureau de billets de loterie* »...

La réglementation française interdit tout sacrifice financier pour prendre part à une loterie commerciale. Subtilement, **Friedrich MUELLER** réclame une somme forfaitaire de 50 € de frais de remise aux seules personnes qui souhaitent réclamer immédiatement leur gain.

Du reste, le règlement complet déposé auprès de **Me FRANCK**, huissier de justice à Nice, est difficilement compréhensible. La clause suivante, certifiée d'origine, constitue un morceau d'anthologie :

« Au cas où, malgré que vous ayez réglé à temps le montant demandé des frais administratifs pour le versement par exprès, et à condition que vous soyez déterminé gagnant, la remise n'aurait pas lieu de manière réglementaire le jour du versement par exprès indiqué et si, dans les 30 jours à compter du jour de versement par exprès, vous demandez le remboursement par écrit et en indiquant vos données personnelles, les frais administratifs pour la remise par exprès que vous avez versés seront remboursés. »

Bien évidemment, ces offres écrites de promesses de gain sont relayées par des appels téléphoniques afin de crédibiliser l'opération.

Friedrich MUELLER vient ainsi importuner en toute impunité le consommateur.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, BP 15, 79340 **Ménigoute** (contact@arnaques-infos.org).

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00015

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**